



## 15. LE CANADA

### 15.1 Situation

Sous-secteur statistique : 15-Le Canada

#### Population

- > Population 1990 : 47
- > Population 2005 : 18
- > Evolution 90 – 05 : - 29 / - 38 %
- > Part de la population communale : 0,06 %

#### Logements

- > Logements : 5
- > Logements subventionnés : 0
- > Nombre d'habitants par logement : 3,6
- > Evolution depuis 1990 : - 5 logements

#### Emplois / Activités

- > Emplois en 1991 : 1'058
- > Emplois en 2001 : 744 (1,9 % dans le secteur III et 98,1 % dans le secteur II)
- > Evolution des emplois 91-01 : - 314 / - 30 %
- > Part des emplois communaux : 5,9 %
- > Etablissements en 91 : 3
- > Etablissements en 2001 : 3 (67 % dans le secteur III et 33 % dans le secteur II)
- > Evolution 91-01 : -

### 15.2 Documents de référence

- > Inventaire IVS
- > Plan de protection des rives du Rhône (loi M 8 4)
- > Inventaire genevois d'architecture 1919 – 1975
  - Station d'épuration (arch. G. Brera et H. Weisz)

### **15.3 Potentiel à bâtir**

A l'intérieur de la zone de développement industriel légalisée il ne reste qu'environ 12'000 m<sup>2</sup> de terrains non bâtis situés entre le chemin de la Parfumerie et le chemin de la Greube. Ceux-ci appartiennent à Givaudan et sont situés sur un coteau présentant une forte pente.

### **15.4 Diagnostic et enjeux**

Situé au bord du Rhône, ce secteur est presque entièrement dévolu aux activités industrielles de Givaudan-Roure SA. Le solde des terrains est occupé par la STEP et par des terrains agricoles.

Givaudan-Roure constitue un des principaux employeurs sur la commune (6% des places de travail). Malheureusement, entre 1991 et 2001, l'entreprise a perdu environ 30 % de ses emplois.

Les enjeux sont de plusieurs ordres :

- > Maintien et si possible développement des activités industrielles.
- > Meilleure prise en compte de l'OPAM<sup>4</sup>.
- > Préservation du potentiel du couloir de déplacement pour la faune.

### **15.5 Objectifs généraux**

- > Maintenir les activités industrielles du secteur et permettre leur développement.
- > Préserver le potentiel du couloir de déplacement pour la grande faune.
- > Préserver la possibilité de réaliser une jonction autoroutière.

### **15.6 Objectifs et principes sectoriels**

#### **a) Urbanisation**

La STEP se trouve en zone agricole et devrait faire l'objet d'une modification de zone afin de la mettre en conformité.

---

<sup>4</sup> OPAM : Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs.

#### **b) Circulations, stationnement**

Ce secteur abrite un grand nombre de postes de travail. Il n'est toutefois desservi par aucune ligne de transport en commun.

Une desserte aux heures de pointe pourrait être envisagée. Une étude définissant mieux le potentiel, l'intérêt et le coût d'une telle réalisation devrait être engagée.

La possibilité de réaliser une jonction autoroutière avant le pont sur le Rhône est à réserver.

#### **c) Aménagements cyclables**

Des aménagements cyclables sont à prévoir au bas du chemin de la Greube (contre-sens cyclable).

Le passage des cyclistes sur la passerelle de Chèvres doit être légalisé.

#### **d) Aménagements piétonniers**

Un trottoir est à réaliser au bas du chemin de la Greube avec la réorganisation des places de stationnement et l'aménagement du contre-sens cyclable.

#### **e) Environnement**

Situé entre le Bois de la Grille et le Bois Chébé ce secteur constitue un lieu de passage potentiel pour la grande faune. Toutefois, un certain nombre d'obstacles (route, clôtures) ne le rendent pas fonctionnel.

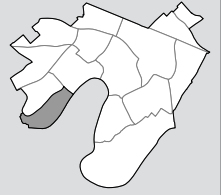
En cas de construction sur la prairie située au-dessus de l'entreprise Givaudan-Roure SA, la construction ne devrait pas hypothéquer la possibilité de rendre le couloir de déplacement de la faune fonctionnel.

Les clôtures situées le long du sentier descendant au Rhône depuis le chemin de la Greube constituent un obstacle pour le déplacement de la petite faune. Leur remplacement par une haie ou autre élément plus perméable pour les animaux serait souhaitable.

Givaudan-Roure est une entreprise soumise à l'OPAM. Une étude de risque doit être menée afin d'évaluer les mesures éventuelles à prendre tant en ce qui concerne l'entreprise que le voisinage résidentiel.

**Secteur Le Canada : programme de mise en œuvre - tableau récapitulatif**

Projets et opérations à entreprendre	Instance responsable	Délais / priorités	Références / Renvois
<p><b>Circulations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité et d'opportunité d'une desserte par transports publics de Givaudan-Roure.</li> <li>- Etude d'une nouvelle desserte des zones d'activités nord-ouest par un axe primaire branché sur l'autoroute.</li> </ul>	<p>Givaudan - TPG Canton</p>	<p>Court terme</p>	<p>Chap. 10</p>
<p><b>Aménagements cyclables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Légaliser le passage des cyclistes sur la passerelle de Chèvres.</li> </ul>	<p>Canton</p>	<p>Court terme</p>	<p>Chap. 10</p>
<p><b>Environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplacement les clôtures le long du chemin piéton par une haie.</li> <li>- Préservation du couloir de déplacement de la faune.</li> </ul>	<p>Commune Propriétaire</p>	<p>Selon opportunité Selon opportunité</p>	<p>Chap. 8 Chap. 8</p>



**Objectifs généraux:**

- Maintenir les activités industrielles du secteur et permettre leur développement
- Préserver la possibilité de réaliser une jonction autoroutière.

- couloir potentiel de déplacement de la grande faune
- valeur limite d'immission DS III
- valeur limite d'immission DS II

